



Gouvernance associative

Pouvoirs et responsabilités

Objectifs

- Permettre aux dirigeants bénévoles d'administrer l'association par une visibilité et un partage des logiques de responsabilités et des pouvoirs.
- Clarifier les rôles et les fonctions des administrateurs et salariés chargés de la direction.
- Optimiser les outils de la gouvernance. Identifier les domaines à risques pénaux.
- Maîtriser les conditions de validité de la délégation de pouvoirs. Comprendre les effets de la délégation de pouvoirs.

Programme (ce programme n'est pas définitif, il correspond à la formation sur 2 jours)

- La gouvernance associative.
 - Rappel des savoirs concernant le cadre législatif de la loi 1901 et les règles statutaires.
 - Définir les rôles et fonctions des acteurs pour un fonctionnement interne clarifié.
 - Identifier les instances et les outils statutaires et non statutaires de l'association.
 - Echanger sur les pratiques de gouvernance existantes et les perspectives d'évolution.
- La délégation de pouvoirs.
 - Identifier le contexte de son organisation.
 - Un organigramme hiérarchique ou fonctionnel.
 - Le Document Unique de Délégation (DUD).
 - Le contrat de travail et la fiche de poste.
 - Les principaux risques pénaux en matière sociale.
 - Le non-respect de la durée du travail.
 - La discrimination, le harcèlement.
 - Le délit d'entrave.
 - La santé au travail et les risques professionnels.
 - Définir le cadre de délégation de pouvoirs.
 - A qui déléguer ?
 - Le périmètre de délégation.
 - Les règles encadrant la délégation et les conséquences des éventuelles modifications.
 - Les effets de la délégation.
 - Le transfert de la responsabilité pénale et ses limites.
 - Les contentieux liés à la délégation.
- La perte de délégation de pouvoir.

Durée :
1 jour – 7 heures

Public :
Directeurs, décideurs, gestionnaires, administrateurs

Prérequis : Aucun

Groupe : 12 maximum

Méthodes pédagogiques :

- Animation à partir d'un Powerpoint projeté
 - Support de vidéo projection et/ou liens remis
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de la formation

⚠ Ce document n'est pas contractuel !

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.